

COMMUNE de MONTMAIN
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 août 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DÉCHAUD, Maire.

Étaient présents : Mme Martine DÉCHAUD, M. Samuel TRULLARD, Mme Sophie CHAVATTE, M. Jean-François FAIVRE, Mmes Anita LETEURTOIS, Dominique POLLIART, Valérie PEREZ, MM. Anli TAOIKALI ABDALLAH, Bernard SAGRANGE et Fabrice ROUSSEAU.

ZONAGE « FRANCE RURALITÉS REVITALISATION »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du classement de la commune dans le nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » depuis le 1^{er} juillet 2024.

Ce dispositif permettra, entre autres, de bénéficier d'une majoration de la Dotation de Solidarité Rurale dès 2025.

SICECO - REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC CHANTIERS PROVISOIRES GAZ et ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal :

- décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

- et, décide de fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT en précisant que la commune appliquera sur son territoire le plafond maximal autorisé par la réglementation en vigueur.

VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2023- MODIFICATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote du compte administratif de la commune pour l'année 2023, le 1^{er} mars 2024.

A la suite d'une erreur matérielle due à un doublon en dépenses de fonctionnement, il y a lieu de modifier le résultat du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve la modification du compte administratif 2023 présenté qui fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire pour l'année de 7 618.61 € et un résultat d'investissement déficitaire pour l'année de 1 375.97 €.

AFFECTATION des RÉSULTATS 2023 - MODIFICATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote de l'affectation des résultats 2023, le 1^{er} mars 2024.

A la suite d'une erreur matérielle due à un doublon en dépenses de fonctionnement, il y a lieu de modifier l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31-12-2023 (excédent) :	80 926.36
---	-----------

- Affectation complémentaire en réserve (art. 1068) :	12 567.19
- Résultat reporté en fonctionnement (art. 002) :	68 359.17
- Résultat reporté d'investissement (art. 001 - excédent) :	932.81

DÉCISION MODIFICATIVE n° 3

Le Conseil Municipal décide la modification de crédits afin de régulariser une opération d'amortissement (aménagement du cimetière) qui devait être soldée sur l'année 2024.

- Article 681 - dotation aux amortissements	+ 371.90 €
- Article 2804112 - bâtiments et installations	- 1 600.00 €
- Article 2804182 - bâtiments et installations	+ 1 971.90 €

DÉCISION MODIFICATIVE n° 4

Le Conseil Municipal décide la modification de l'excédent de fonctionnement inscrit au Budget Primitif 2024, suite au vote du Compte Administratif 2023.

- Article 002 - excédent de fonctionnement reporté	- 348.97 €
- Article 73211 - attribution de compensation	+ 348.97 €

ADMISSION en NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, décide de valider l'admission en non-valeur afin de solder un titre de recettes de l'exercice 2023, d'un montant 0.84 €.

O.N.F. - ÉTAT d'ASSIETTE de l'ANNÉE 2025

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 11 septembre 2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Considérant le programme pluriannuel de coupes pour la période 2005-2024, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités.

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Proposition	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)
11	2025	RA	0.53

- Approuve les orientations de mise en marché :

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
11	BO				X	

DEMANDE de SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association « Amicale des Donneurs de Sang » de Seurre.

Le Conseil Municipal, décide d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de 100.00 €.

Informations et questions diverses :

- Mme le Maire indique qu'il n'y aura pas d'affouage cette année au niveau de la commune. En revanche, si des personnes sont intéressées pour en faire auprès de l'Office National des Forêts, il est demandé de contacter la mairie qui prendra l'attache des services compétents. M. BEDIOT, agent O.N.F., a suggéré les bois de Cîteaux, de Comblanchien et du C.H.U.

Une visite de la forêt sera proposée aux membres du conseil, après la saison de chasse, dans le cadre du renouvellement du plan d'aménagement forestier.

Il est fait part de plusieurs portées de ragondins sur le territoire communal. M. BEDIOT communiquera les coordonnées des piégeurs agréés du secteur.

- Mme le Maire indique que le démarrage des travaux pour la réfection du logement Grangier sont repoussés jusqu'à l'obtention définitive des diverses subventions.

- M. Jean-François FAIVRE fait part de son mécontentement sur les derniers relevés de compteurs réalisés par la Sté SAUR. Les remarques seront portées à la connaissance des membres de la prochaine réunion du Syndicat des Eaux fixée au 16 septembre prochain.

- Il est indiqué que les anciennes tables de la salle du conseil sont disponibles gracieusement. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat.

- M. Samuel TRULLARD fait part de remarques de plusieurs administrés sur la signalisation défailante au sol des routes départementales en direction de Montmain. Les services départementaux seront contactés à cet effet.

- Mme le Maire fait part d'une naissance sur le mois d'août. L'ensemble du Conseil souhaite la bienvenue à la petite Anaé.

- Il est demandé d'effectuer l'entretien du chemin communal avant l'ouverture de la chasse. L'entreprise Gaillard sera contactée à cet effet.

- Plusieurs constatations sont établies sur une recrudescence de vitesse pour les véhicules traversant la commune.

La séance a été levée à 20h40 et les membres présents ont signé le registre.

Le Maire,
Martine DÉCHAUD